



PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DES LAURENTIDES
MUNICIPALITÉ DE LA CONCEPTION

Présences : 6

À une séance régulière du conseil de la Municipalité de La Conception, tenue au lieu désigné par le conseil mardi le 12 novembre 2007 à compter de 19h30 à laquelle sont présents :

Mme Madeleine Thivierge, conseillère, M. Michel Bélanger, conseiller. M. Jean-Claude Rodrigue, conseiller, M. Jean-Guy Daoust, conseiller, M. Stéphane Moreau, conseiller et Mme Manon Hébert, conseillère.

Tous formant quorum et siégeant sous la présidence de Monsieur le Maire Gilles Bélanger et en conformité aux dispositions du code municipal de la province de Québec.

Madame Carine Lachapelle, directrice générale est également présente.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE;
2. RATIFICATION DE L'ORDRE DU JOUR;
3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE TENUE LE 9 OCTOBRE 2007;
4. ADMINISTRATION GÉNÉRALE :
 - 4.1 ACCEPTATION DES COMPTES DU MOIS;
 - 4.2 DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER 2007 DU MAIRE;
 - 4.3 DATE D'ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2008;
 - 4.4 DÉPÔT DE LA DÉCLARATION DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL;
 - 4.5 ANNULER LA RÉOLUTION NUMÉRO 105-06 CONCERNANT L'ACQUISITION D'UNE PARTIE DU LOT 15 DU RANG OUEST RIVIÈRE ROUGE, CANTON CLYDE, APPARTENANT À MADAME YVONNE CONSTANTINEAU;
 - 4.6 ANNULER LA FACTURE NUMÉRO 57076 – COÛT RELATIF À UNE INTERVENTION DU SERVICE INCENDIE AU COURANT DE L'ANNÉE 2005;
 - 4.7 ACCEPTER LA DESCRIPTION TECHNIQUE D'UN CHEMIN OUVERT À LA CIRCULATION ET N'APPARTENANT PAS À LA MUNICIPALITÉ RÉALISÉE PAR LA FIRME MURRAY-PATENAUDE-MALTAIS (ARPEUTEURS-GÉOMÈTRES) PAR RÉFÉRENCE NUMÉRO 3790, MINUTE 7888 ET PLAN 14961 REÇUE LE 15 OCTOBRE 2007 CONCERNANT LA RÉOLUTION NUMÉRO 124-07 ET CORRESPONDANT À UNE PARTIE DE L'ASSIETTE DU CHEMIN DES CHÊNES OUEST (PARTIE 65-1, 65-2 ET 64, RANG F, CANTON CLYDE) – IMPUTER CETTE DÉPENSE AU CODE BUDGÉTAIRE NUMÉRO 02900041;
 - 4.8 MANDATER LA FIRME MURRAY PATENAUDE MALTAIS (ARPEUTEURS-GÉOMÈTRES), POUR L'OBTENTION D'UNE DESCRIPTION TECHNIQUE D'UNE SERVITUDE DE L'ASSIETTE DU CHEMIN DES CERISIERS ET DES ORMES (EN RELATION AVEC LE PROTOCOLE D'ENTENTE ENTRE LA MUNICIPALITÉ ET LA COMPAGNIE 168133 CANADA INC) ET LA FIRME GAGNÉ-REID (NOTAIRES) ET AUTORISER LE MAIRE ET LA

En date du 13 novembre 2007 /CL



DIRECTRICE GÉNÉRALE À SIGNER LES DOCUMENTS- IMPUTER CETTE DÉPENSE AU CODE BUDGÉTAIRE NUMÉRO 02900041;

- 4.9 **MANDATER LA FIRME BARBE ET ROBIDOUX (ARPEUTEURS-GÉOMÈTRES) POUR LA DESCRIPTION TECHNIQUE D'UNE SERVITUDE DE DRAINAGE POUR L'ÉCOULEMENT DES EAUX DE SURFACE D'UNE PARTIE DE LA ROUTE DES ÉRABLES D'UNE LONGUEUR APPROXIMATIVE DE 58 MÈTRES ASSORTIE D'UN DROIT DE PASSAGE SUR UNE PARTIE DU LOT 23-B-2, RANG IV, CANTON CLYDE ET LA FIRME GAGNÉ-REID (NOTAIRES) ET AUTORISER LE MAIRE ET LA DIRECTRICE GÉNÉRALE À SIGNER LES DOCUMENTS- IMPUTER CETTE DÉPENSE AU CODE BUDGÉTAIRE NUMÉRO 02900041;**
- 4.10 **MANDATER LA FIRME JEAN-MARC CLÉMENT (ARPEUTEURS-GÉOMÈTRES) POUR LA DESCRIPTION TECHNIQUE D'UNE PARTIE DU LOT 24-24 DU RANG ORR, CANTON CLYDE (site de traitement des eaux usées) ET D'UNE FIRME DE NOTAIRES AU CHOIX ET AUX FRAIS DES ACHETEURS POUR LE TRANSFERT DE LA PROPRIÉTÉ À MESSIEURS ANDRÉ LAPOINTE ET PASCAL LAPOINTE ET AUTORISER LE MAIRE ET LA DIRECTRICE GÉNÉRALE À SIGNER LES DOCUMENTS- IMPUTER CETTE DÉPENSE (DESCRIPTION TECHNIQUE) AU CODE BUDGÉTAIRE NUMÉRO 02900041;**
- 4.11 **MANDATER LE MAIRE ET LA DIRECTRICE GÉNÉRALE À LA SIGNATURE D'ENTENTES AVEC LE SYNDICAT (SCFP SECTION LOCALE 2612) DANS LE CADRE DE LA RÉORGANISATION MUNICIPALE, D'UN PROLONGEMENT DU POSTE D'ADJOINT INSPECTEUR EN BÂTIMENT ET EN ENVIRONNEMENT ET POUR UNE ENTENTE CONCERNANT LE POSTE D'ADJOINTE ADMINISTRATIVE;**
- 4.12 **POLITIQUE CONCERNANT LES CONTRIBUTIONS FINANCIÈRES DE LA MUNICIPALITÉ DE LA CONCEPTION À CERTAINS ORGANISMES;**
- 4.13 **AUTORISER À PROCÉDER À DES APPELS D'OFFRES DANS LE CADRE DE LA FOURNITURE DE PRODUITS PÉTROLIERS;**
- 4.14 **MANDAT DE SIGNATURE AU MAIRE ET À LA DIRECTRICE GÉNÉRALE - ACQUISITION ET ENTENTES POUR LA MONTAGNE D'ARGENT (REPLACE TOUTES RÉOLUTIONS ANTÉRIEURES) - NOMMER LES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU PARC D'ESCALADE DE LA MONTAGNE D'ARGENT – IMPUTER CETTE DÉPENSE À MÊME LE FONDS DE PARCS ET TERRAIN DE JEUX;**
- 4.15 *FERMETURE DES BUREAUX MUNICIPAUX PENDANT LA PÉRIODE DES FÊTES DU 22 DÉCEMBRE 2007 AU 6 JANVIER 2008;*

5. AVIS DE MOTION

- 5.1 **DONNER UN AVIS DE MOTION : RÈGLEMENT 13-2007 ABROGEANT LE RÈGLEMENT 09-2004 RÉGISSANT L'USAGE DE LA SALLE MUNICIPALE ET AUTRES SALLES DE LA MAIRIE ET ABROGEANT LA RÉOLUTION NUMÉRO 19-07;**
- 5.2 **DONNER UN AVIS DE MOTION : RÈGLEMENT 14-2007 EN MATIÈRE DE CONTRÔLE ET DE SUIVI BUDGÉTAIRE;**

6. ADOPTION DES RÈGLEMENTS

- 6.1 **AVIS DE MOTION ET PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 12-2007 AYANT POUR OBJET DE MODIFIER LES RÈGLEMENTS NUMÉROS 02-2007 ET 08-2006 RELATIFS AU TRAITEMENT DES ÉLUS MUNICIPAUX (reconduction du salaire du conseiller au poste numéro deux et ajustement du salaire du Maire dans le cadre de mandats spéciaux);**

7. SÉCURITÉ PUBLIQUE

8. TRANSPORT ROUTIER

- 8.1 **ACCEPTER LE RENOUELEMENT DU PROTOCOLE D'ENTENTE POUR L'ANNÉE 2008 AVEC LE TRANSPORT ADAPTÉ ET COLLECTIF DES LAURENTIDES - AUTORISER LE PAIEMENT DE LA QUOTE-PART MUNICIPALE 2008 – AUTORISER MME LOUISE CORBEIL À TITRE DE REPRÉSENTANTE;**
- 8.2 **APPROUVER LES DÉPENSES SUR LE OU LES CHEMINS 2007 - AIDE À L'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER MUNICIPAL – VERSEMENT DE SUBVENTION;**

9. HYGIÈNE DU MILIEU

- 9.1 **APPROBATION DU RÈGLEMENT 10-2007 PAR LE MAMR – MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 16-2006 AFIN D'AUGMENTER LA DÉPENSE ET L'EMPRUNT POUR UN MONTANT ADDITIONNEL DE 327 518\$;**

10 **URBANISME**

10.1 DÉROGATION MINEURE 2007-00003 -2365, CHEMIN DES TREMBLES- 0616-91-7020;

10.2 DÉROGATION MINEURE 2007-00005 -766, ROUTE DES SAULES – 1311- 64-2812;

11. **LOISIRS ET CULTURE**

12. **DIVERS**

12.1 SUBVENTION DE 250 \$ À OPÉRATION NEZ ROUGE 2007-2008 – IMPUTER CETTE DÉPENSE AU CODE BUDGÉTAIRE NUMÉRO 0270290970;

13. **PÉRIODE DE QUESTIONS**

14. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

172-07

1.

OUVERTURE DE LA SÉANCE.

Il est résolu à l'unanimité d'ouvrir la séance.

173-07

2.

RATIFICATION DE L'ORDRE DU JOUR.

Il est proposé par M. Jean-Guy Daoust, conseiller, appuyé par M. Jean-Claude Rodrigue, conseiller et résolu à l'unanimité de ratifier l'ordre du jour de la présente séance tel que présenté.

174-07

3.

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE TENUE LE 9 OCTOBRE 2007.

Il est proposé par Mme Madeleine Thivierge, conseillère, appuyé par M. Jean-Claude Rodrigue, conseiller et résolu à l'unanimité de procéder à l'adoption du procès-verbal de l'assemblée du 9 octobre 2007.

4-ADMINISTRATION GÉNÉRALE

175-07

4.1

ACCEPTATION DES COMPTES DU MOIS.

Il est proposé par M. Michel Bélanger, conseiller, appuyé par M. Jean-Guy Daoust, conseiller et résolu à l'unanimité que la directrice de la trésorerie soit autorisée à payer les comptes approuvés par le conseil au montant de 104 325.98\$ et de ratifier un montant de 50 571.31\$ pour les incompressibles.



176-07

4.2

DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER 2007 DU MAIRE.

Il est proposé par M. le Maire Gilles Bélanger, appuyé par M. Stéphane Moreau, conseiller et résolu à l'unanimité d'accepter et d'autoriser la publication du rapport financier 2007 du Maire tel que présenté.

177-07

4.3

DATE D'ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2008.

Il est proposé par Mme Madeleine Thivierge, conseillère, appuyé par M. Michel Bélanger, conseiller et résolu à l'unanimité de fixer au 10 décembre prochain à 20h00 une séance spéciale d'adoption des prévisions budgétaires 2008 à la salle du conseil de votre municipalité.

4.4

DÉPÔT DE LA DÉCLARATION DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL.

Il est mentionné par la directrice générale que tous les membres du conseil ont fait le dépôt de leur déclaration des intérêts pécuniaires.

178-07

4.5

ANNULER LA RÉOLUTION NUMÉRO 105-06 CONCERNANT L'ACQUISITION D'UNE PARTIE DU LOT 15 DU RANG OUEST RIVIÈRE ROUGE, CANTON CLYDE, APPARTENANT À MADAME YVONNE CONSTANTINEAU

ATTENDU QU' il y a des coûts importants afin d'acquérir cette propriété;

ATTENDU QUE le terrain est de faible superficie et qu'il serait difficile de l'aménager afin que nos citoyens puissent en bénéficier ;

Il est proposé par M. Michel Bélanger, conseiller, appuyé par Mme Madeleine Thivierge, conseillère et résolu à l'unanimité d'annuler la résolution numéro 105-06 concernant l'acquisition d'une partie du lot 15 du rang Ouest Rivière Rouge, canton Clyde, appartenant à Mme Yvonne Constantineau.

179-07

4.6

ANNULER LA FACTURE NUMÉRO 57076 – COÛT RELATIF À UNE INTERVENTION DU SERVICE INCENDIE AU COURANT DE L'ANNÉE 2005

ATTENDU QU' il y a eu transmission d'une facture en 2005 suite à une intervention du service incendie de notre municipalité;

ATTENDU QU' il n'y a pas eu de suivi de cette facture impayée depuis 2005;

Il est proposé par M. Jean-Guy Daoust, conseiller, appuyé par Mme Madeleine Thivierge, conseillère, et résolu à l'unanimité d'autoriser la directrice de la trésorerie à annuler la facture numéro 57076 dû à une intervention de notre service incendie au courant de l'année 2005.

180-07

4.7

ACCEPTER LA DESCRIPTION TECHNIQUE D'UN CHEMIN OUVERT À LA CIRCULATION ET N'APPARTENANT PAS À LA MUNICIPALITÉ RÉALISÉE PAR LA FIRME MURRAY-PATENAUDE-MALTAIS (ARPEUTEURS-GÉOMÈTRES) PAR RÉFÉRENCE NUMÉRO 3790, MINUTE 7888 ET PLAN 14961 REÇUE LE 15 OCTOBRE 2007 CONCERNANT LA RÉOLUTION NUMÉRO 124-07 ET CORRESPONDANT À UNE PARTIE DE L'ASSIETTE DU CHEMIN DES CHÊNES OUEST (PARTIE 65-1, 65-2 ET 64, RANG F, CANTON CLYDE) – IMPUTER CETTE DÉPENSE AU CODE BUDGÉTAIRE NUMÉRO 02900041.

ATTENDU l'article 72 de la Loi sur les compétences municipales qui permet à la municipalité d'entamer des procédures pour devenir propriétaire des sections de rues ouvertes à la circulation depuis plus de 10 ans et pour lesquelles la municipalité ne possède pas de titres de propriété ;

ATTENDU la description technique préparée à cet effet par monsieur Jacques Patenaude, arpenteur-géomètre ;

Il est proposé par M. Jean-Claude Rodrigue, conseiller, appuyé par M. Jean-Guy Daoust, conseiller, et résolu à l'unanimité que le conseil municipal accepte, afin de se prévaloir de l'article 72 de la Loi sur les compétences municipales, la description technique d'une partie du chemin des Chênes Ouest ouvert à la circulation et n'appartenant pas à la municipalité, préparée par monsieur Jacques Patenaude, arpenteur-géomètre laquelle est jointe à la présente résolution.

181-07

4.8

MANDATER LA FIRME MURRAY PATENAUDE MALTAIS (ARPEUTEURS-GÉOMÈTRES), POUR L'OBTENTION D'UNE DESCRIPTION TECHNIQUE D'UNE SERVITUDE DE L'ASSIETTE DU CHEMIN DES CERISIERS ET DES ORMES (EN RELATION AVEC LE PROTOCOLE D'ENTENTE ENTRE LA MUNICIPALITÉ ET LA COMPAGNIE 168133 CANADA INC) ET LA FIRME GAGNÉ-REID (NOTAIRES) ET AUTORISER LE MAIRE ET LA DIRECTRICE GÉNÉRALE À SIGNER LES DOCUMENTS- IMPUTER CETTE DÉPENSE AU CODE BUDGÉTAIRE NUMÉRO 02900041.

ATTENDU QU' il est nécessaire d'obtenir une description technique d'une partie du chemin des Cerisiers et des Ormes en relation avec le protocole d'entente entre la municipalité et la compagnie 168133 CANADA INC;

Il est proposé par M. Jean-Claude Rodrigue, conseiller, appuyé Mme Madeleine Thivierge, conseillère, et résolu à l'unanimité de mandater la firme Murray-Patenaude-Maltais (arpenteurs-géomètres) pour l'obtention d'une description technique d'une servitude du chemin des Cerisiers et des Ormes et la firme Gagné-Reid (notaires) et d'autoriser le Maire et la directrice générale à signer les documents. Imputer cette dépense au code budgétaire numéro 02900041.

182-07

4.9

MANDATER LA FIRME BARBE ET ROBIDOUX (ARPEUTEURS-GÉOMÈTRES) POUR LA DESCRIPTION TECHNIQUE D'UNE SERVITUDE DE DRAINAGE POUR L'ÉCOULEMENT DES EAUX DE SURFACE D'UNE PARTIE DE LA ROUTE DES ÉRABLES D'UNE LONGUEUR APPROXIMATIVE DE 58 MÈTRES ASSORTIE D'UN DROIT DE PASSAGE SUR UNE PARTIE DU LOT 23-B-2, RANG IV, CANTON CLYDE ET LA FIRME GAGNÉ-REID (NOTAIRES) ET AUTORISER LE MAIRE ET LA DIRECTRICE GÉNÉRALE À SIGNER LES DOCUMENTS- IMPUTER CETTE DÉPENSE AU CODE BUDGÉTAIRE NUMÉRO 02900041.

ATTENDU QU' il y a eu signature le 18^e jour de septembre 2006 d'une promesse de servitude et d'engagements irrévocables entre la municipalité et Mme Chantal Bissonnette et M. Jean Leroux (témoins) afin de nous accorder une servitude de drainage et un droit de passage lors de la réfection du chemin des Érables en 2007;

ATTENDU QU' il est nécessaire de demander une description technique de cette servitude et droit de passage ainsi que de mandater un notaire

En date du 13 novembre 2007 /CL



pour procéder à l'enregistrement des éléments de ce dossier;

Il est proposé par M. Michel Bélanger, conseiller, appuyé par M. Jean-Guy Daoust, conseiller et résolu à l'unanimité de mandater la firme Barbe et Robidoux (arpenteurs-géomètres) pour la description technique d'une servitude de drainage pour l'écoulement des eaux de surface d'une partie de la route des Étables d'une longueur approximative de 58 mètres assortie d'un droit de passage sur une partie du lot 23-B-2, rang IV, canton Clyde et la firme Gagné-Reid (notaires) et autoriser le Maire et la directrice générale à signer les documents. Imputer cette dépense au code budgétaire numéro 02900041.

183-07

4.10

MANDATER LA FIRME JEAN-MARC CLÉMENT (ARPEUTEURS-GÉOMÈTRES) POUR LA DESCRIPTION TECHNIQUE D'UNE PARTIE DU LOT 24-24 DU RANG OUEST RIVIÈRE ROUGE, CANTON CLYDE (site de traitement des eaux usées) ET D'UNE FIRME DE NOTAIRES AU CHOIX ET AUX FRAIS DES ACHETEURS POUR LE TRANSFERT DE LA PROPRIÉTÉ À MESSIEURS ANDRÉ LAPOINTE ET STÉPHANE POULIN ET AUTORISER LE MAIRE ET LA DIRECTRICE GÉNÉRALE À SIGNER LES DOCUMENTS- IMPUTER CETTE DÉPENSE (DESCRIPTION TECHNIQUE) AU CODE BUDGÉTAIRE NUMÉRO 02900041.

ATTENDU QU'une promesse d'achat et d'engagements irrévocables a été signée entre les parties le 6^e jour de février 2007 ;

ATTENDU QU'une étude d'évaluation environnementale du site a été réalisée en 2007 par Qualitas (Les laboratoires Bétonsol Inc.) dont les résultats n'ont pas permis d'identifier de signes de contamination réelle des sols et de l'eau souterraine sur le site à l'étude ou sur les terrains adjacents ;

Il est proposé par M. Michel Bélanger, conseiller, appuyé par Mme Manon Hébert, conseillère et résolu à l'unanimité de mandater la firme Jean-Marc Clément (arpenteurs-géomètres) pour la description technique d'une partie du lot 24-24 du rang Ouest Rivière-Rouge, canton Clyde et d'une firme de notaires au choix des acheteurs pour le transfert de la propriété à messieurs André Lapointe et Stéphane Poulin et autoriser le Maire et la directrice générale à signer les documents. Imputer cette dépense (description technique) au code budgétaire numéro 02900041.

184-07

4.11

MANDATER LE MAIRE ET LA DIRECTRICE GÉNÉRALE À LA SIGNATURE D'ENTENTES AVEC LE SYNDICAT (SCFP SECTION LOCALE 2612) DANS LE CADRE DE LA RÉORGANISATION MUNICIPALE, D'UN PROLONGEMENT DU POSTE D'ADJOINT INSPECTEUR EN BÂTIMENT ET EN ENVIRONNEMENT ET POUR UNE ENTENTE CONCERNANT LE POSTE D'ADJOINTE ADMINISTRATIVE.

ATTENDU QUE suite à une réorganisation municipale il est nécessaire d'établir une entente avec la section locale 2612 du SCFP afin d'apporter entre autre des modifications de titre et de classe de certains employés municipaux de la convention collective signée en date du 8 juin 2006;

ATTENDU QUE le poste d'adjoint inspecteur en bâtiment et en environnement sera un poste de 9 mois par année au lieu de 6 mois, il y a lieu de modifier la convention collective signée en date du 8 juin 2006;

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier certaines clauses liées au poste d'adjointe administrative par lettre d'entente;

En date du 13 novembre 2007 /CL

Il est proposé par Mme Madeleine Thivierge, conseillère, appuyé par M. Stéphane Moreau, conseiller et résolu à l'unanimité de mandater le Maire et la directrice générale à la signature d'ententes avec le syndicat (SCFP section locale 2612) dans le cadre de la réorganisation municipale, d'un prolongement du poste d'adjoint inspecteur en bâtiment et en environnement et pour une entente concernant le poste d'adjointe administrative.

185-07

4.12

POLITIQUE CONCERNANT LES CONTRIBUTIONS FINANCIÈRES DE LA MUNICIPALITÉ DE LA CONCEPTION À CERTAINS ORGANISMES.

ATTENDU QUE la municipalité de La Conception reçoit régulièrement des demandes d'aide financière tels que dons, commandites, soupers, soirées bénéfiques, etc..;

ATTENDU QUE le Conseil comprend l'importance pour les demandeurs, mais considère qu'il est important de préserver les intérêts de ses contribuables afin de contrôler lesdites contributions en établissant une politique en ce sens;

ATTENDU QUE la politique permettra de répondre plus rapidement aux demandes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Manon Hébert, conseillère, appuyé par M. Jean-Guy Daoust, conseiller et résolu à l'unanimité de procéder à l'adoption de la politique suivante :

- 1 : La municipalité n'effectuera pas de dons lors de campagne de financement s'adressant au grand public (Fondation du cœur, du cancer, téléthon, etc...) à l'exception des fondations médicales;
- 2 : Les demandes devront financer des activités accessibles aux citoyens de la municipalité dans les domaines culturels, des loisirs, de l'éducation et de la santé;
- 3 : Pour être admissibles à la présente politique, les demandeurs devront être des organismes sans but lucratifs et devront être en mesure de présenter les états financiers les plus récents de leur organisme;
- 4 : Dans la mesure où est en vigueur un règlement ou une politique de dépenser, la directrice générale avec l'accord du Maire est autorisée à accorder des contributions de cinq cents dollars (500\$) et moins par année civile et d'en effectuer le paiement à des organismes répondant aux critères et ce, jusqu'à concurrence des budgets disponibles à cette fin;
- 5 : Toute autre contribution doit être approuvée par résolution du Conseil.



186-07

4.13

AUTORISER À PROCÉDER À DES APPELS D'OFFRES DANS LE CADRE DE LA FOURNITURE DE PRODUITS PÉTROLIERS.

- ATTENDU QUE nous désirons avoir à notre disposition un réservoir de diesel et un réservoir à essence pour les besoins de la municipalité ;
- ATTENDU QUE nous devons procéder à des appels d'offres pour les produits pétroliers de diesel, d'essence et d'huile à chauffage ;

Il est proposé par M. Jean-Guy Daoust, conseiller, appuyé par M. Jean-Claude Rodrigue, conseiller et résolu à l'unanimité d'autoriser la directrice générale à procéder à des appels d'offres dans le cadre de la fourniture de produits pétroliers.

187-07

4.14

MANDAT DE SIGNATURE AU MAIRE ET À LA DIRECTRICE GÉNÉRALE - ACQUISITION ET ENTENTES POUR LA MONTAGNE D'ARGENT (REPLACE TOUTES RÉOLUTIONS ANTÉRIEURES) - NOMMER LES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU PARC D'ESCALADE DE LA MONTAGNE D'ARGENT – IMPUTER CETTE DÉPENSE À MÊME LE FONDS DE PARCS ET TERRAIN DE JEUX.

- ATTENDU QU' il y a eu beaucoup de discussions et de décisions en relation avec ce dossier depuis quelques années;
- ATTENDU QUE la municipalité maintient son engagement de contribuer à même son fonds de parcs et terrains de jeux (10 000\$) pour l'acquisition de la paroi rocheuse en relation avec la Fondation Scout La Cordée (selon les éléments au dossier);
- ATTENDU QUE le PERMA cédera à la municipalité son terrain sous bail afin que la municipalité devienne propriétaire;
- ATTENDU QUE la municipalité désire céder à un organisme la gestion du Parc d'escalade et de randonnées de la Montagne d'Argent (protocole d'entente);

Il est proposé par M. Jean-Guy Daoust, conseiller, appuyé par Mme Madeleine Thivierge, conseillère et résolu à l'unanimité de mandater le Maire et la directrice générale à signer tous documents relatifs à la Montagne d'Argent, à nommer Mme Manon Hébert, M. Stéphane Moreau et M. Gilles Bélanger en tant que membres du prochain conseil d'administration du Parc d'escalade et de randonnée de la Montagne d'Argent en relation avec le protocole d'entente entre la municipalité et le PERMA.

Point d'information

4.15

FERMETURE DES BUREAUX MUNICIPAUX PENDANT LA PÉRIODE DES FÊTES DU 22 DÉCEMBRE 2007 AU 6 JANVIER 2008.

5-AVIS DE MOTION

Avis de motion

5.1

DONNER UN AVIS DE MOTION : RÈGLEMENT 13-2007 ABROGEANT LE RÈGLEMENT 09-2004 RÉGISSANT L'USAGE DE LA SALLE MUNICIPALE ET AUTRES SALLES DE LA MAIRIE ET ABROGEANT LA RÉOLUTION NUMÉRO 19-07.

Monsieur le conseiller Jean-Claude Rodrigue donne un avis de motion de l'adoption, lors d'une séance ultérieure de ce Conseil, du règlement portant le numéro 13-2007 modifiant le règlement numéro 09-2004 régissant la salle municipale et abrogeant la résolution numéro 19-07.

Avis de motion

5.2

DONNER UN AVIS DE MOTION : RÈGLEMENT 14-2007 EN MATIÈRE DE CONTRÔLE ET DE SUIVI BUDGÉTAIRE.

Monsieur le conseiller Michel Bélanger donne un avis de motion de l'adoption, lors d'une séance ultérieure de ce Conseil, du règlement portant le numéro 14-2007 en matière de contrôle de suivi budgétaire.

6-ADOPTION DE RÈGLEMENT

6.1

Avis de motion

AVIS DE MOTION ET PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 12-2007 AYANT POUR OBJET DE MODIFIER LES RÈGLEMENTS NUMÉROS 02-2007 ET 08-2006 RELATIFS AU TRAITEMENT DES ÉLUS MUNICIPAUX (ajustement du salaire du conseiller au poste numéro deux et ajustement du salaire du Maire dans le cadre de mandats spéciaux);

Suite à sa présentation à l'assistance, un avis de motion est donné par Mme Madeleine Thivierge, conseillère à l'effet d'adopter lors d'une prochaine assemblée, le règlement numéro 12-2007, ayant pour objet de modifier les règlements numéros 02-2007 et 08-2006 relatifs au traitement des élus municipaux (ajustement du salaire et du conseiller au poste numéro deux et ajustement du salaire du Maire dans le cadre de projets spéciaux).

188-07

Projet de règlement 12-2007 :

ATTENDU QUE le territoire de la municipalité est déjà régi par un règlement sur le traitement des élus municipaux, mais que, de l'avis du conseil, il y a lieu d'actualiser ledit règlement et de le rendre plus conforme aux réalités contemporaines ;

ATTENDU l'importance et l'augmentation du nombre de projets;

ATTENDU QUE suivant l'article 2 de la Loi sur le traitement des élus municipaux, le conseil d'une municipalité peut, par règlement, fixer la rémunération des membres du conseil et que l'article 5 de la même loi prévoit que la rémunération peut être indexée à la hausse;

ATTENDU QU' il y a lieu de reconduire le mandat spécial du conseiller numéro deux pour une période d'un an en tant que responsable du développement économique ;

ATTENDU QU' il est nécessaire d'octroyer un mandat spécial au Maire en aide à la direction pour une période maximale de six mois entre autres pour les dossiers suivants :

- Usine de traitement des eaux usées;
- Carrières et sablières;
- Montagne d'Argent;
- Subventions.



ATTENDU QU' un avis de motion a été donné régulièrement à la séance ordinaire du 12 novembre 2007;

ATTENDU QU' un projet du présent règlement a été présenté à la séance du 12 novembre 2007;

Il est proposé par Mme Madeleine Thivierge, conseillère, appuyé par Mme Manon Hébert, conseillère et résolu à l'unanimité d'adopter le projet de règlement numéro 12-2007 tel que déposé.

7-SÉCURITÉ PUBLIQUE

8-TRANSPORT ROUTIER

189-07

8.1

ACCEPTER LE RENOUELEMENT DU PROTOCOLE D'ENTENTE POUR L'ANNÉE 2008 AVEC LE TRANSPORT ADAPTÉ ET COLLECTIF DES LAURENTIDES - AUTORISER LE PAIEMENT DE LA QUOTE-PART MUNICIPALE 2008 – AUTORISER MME LOUISE CORBEIL À TITRE DE REPRÉSENTANTE.

Il est proposé par Mme Madeleine Thivierge, conseillère, appuyé par M. Jean-Claude Rodrigue, conseiller et résolu à l'unanimité de renouveler l'entente avec le Transport adapté et collectif des Laurentides pour l'année 2008, d'autoriser la directrice de la trésorerie à acquitter la quote-part 2008, au montant de 1.99\$ par habitant pour un nombre de 1 190 habitants soit 2 368\$.

De nommer Mme Louise Corbeil comme représentante de la municipalité au conseil d'administration du Transport adapté et collectif des Laurentides et M. Jean-Guy Daoust, conseiller à titre de substitut.

190-07

8.2

APPROUVER LES DÉPENSES SUR LE OU LES CHEMINS 2007 – AIDE À L'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER MUNICIPAL – VERSEMENT DE SUBVENTION.

Il est proposé par M. Michel Bélanger, conseiller, appuyé par M. Jean-Guy Daoust, conseiller et résolu à l'unanimité :

Que le conseil municipal approuve les dépenses supplémentaires de 61 645.84\$ pour les travaux exécutés sur les chemins des Érables et des Tulipes pour un montant subventionné de 23 000\$ et joindre à la présente des pièces justificatives, conformément aux exigences du ministère des Transports.

Que les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses dont la gestion incombe à la municipalité.

9-HYGIÈNE DU MILIEU

191-07

9.1

APPROBATION DU RÈGLEMENT 10-2007 PAR LE MAMR – MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 16-2006 AFIN D'AUGMENTER LA DÉPENSE ET L'EMPRUNT POUR UN MONTANT ADDITIONNEL DE 327 518\$;

Il est proposé par Mme Madeleine Thivierge, conseillère, appuyé par M. Jean-Claude Rodrigue, conseiller et résolu à l'unanimité qu'il y a dépôt de l'acceptation par la ministre des Affaires municipales et des Régions, Madame Nathalie Normandeau, du règlement numéro 10-2007 modifiant le règlement 16-2006, pour un emprunt additionnel de 327 519.14\$.

10-URBANISME

192-07

10.1

DÉROGATION MINEURE 2007-00003 -2365, CHEMIN DES TREMBLES- 0616-91-7020.

- Considérant que le demandeur désire obtenir une dérogation mineure pour ériger un nouveau bâtiment à une distance de 1.60 m en marge latérale pour le coin arrière gauche et de 4 m pour le coin avant gauche alors que la réglementation prévoit une marge latérale de 6 m;
- Considérant que la reconstruction de cette résidence aura pour effet d'enlever un bâtiment qui est situé à moins de 0.50 mètres de la limite des hautes eaux à 15 mètres;
- Considérant que le demandeur s'engage à fournir un plan de renaturalisation et à effectuer des travaux de renaturalisation de la bande riveraine lors de la démolition du chalet et de les avoir terminés avant la fin de l'année 2008;
- Considérant que la demande respecte les principaux objectifs du plan d'urbanisme;
- Considérant que le comité consultatif d'urbanisme est favorable à l'acceptation de cette demande sous certaines conditions;

En conséquence, il est proposé par Mme Madeleine Thivierge, conseillère, appuyé par M. Michel Bélanger, conseiller et résolu à l'unanimité d'accepter la présente demande de dérogation mineure en autant que le demandeur respecte les éléments ci-haut mentionnés et qu'il installe une barrière à sédiment (membrane géotextile) en bande riveraine afin d'éviter l'apport de sédiment au lac.

193-07

10.2

DÉROGATION MINEURE 2007-00005 -766, ROUTE DES SAULES – 1311-64-2812.

- Considérant que les demandeurs désirent agrandir leur résidence à 2.56 m de la ligne arrière de leur propriété alors que la réglementation actuellement en vigueur exige une marge arrière de 10 m;
- Considérant que la demande respecte les principaux objectifs du plan d'urbanisme;
- Considérant que le comité consultatif d'urbanisme est favorable à l'acceptation de cette demande;

En conséquence, il est proposé par M. Michel Bélanger, conseiller, appuyé par Mme Madeleine Thivierge, conseillère et résolu à l'unanimité d'accepter la présente demande de dérogation mineure telle que présentée.

11-LOISIRS ET CULTURE

Mention par Mme Madeleine Thivierge, conseillère de la sortie au Salon du livre ce vendredi le 16 novembre prochain ;

12-DIVERS

Le conseil désire transmettre une lettre de condoléances à la conjointe du défunt M. Éric Auger ;

Il y a remise de la plaque du citoyen de l'année 2006 à M. Luc Labelle qui est dans l'assistance ;

194-07

12.1

SUBVENTION DE 250 \$ À OPÉRATION NEZ ROUGE 2007-2008 – IMPUTER CETTE DÉPENSE AU CODE BUDGÉTAIRE NUMÉRO 0270290970.

Il est proposé par M. Jean-Claude Rodrigue, conseiller, appuyé par M. Jean-Guy Daoust conseiller et résolu à l'unanimité de transmettre une subvention de 250\$ à Opération Nez Rouge pour 2007-2008. Imputer cette dépense au code budgétaire numéro 0270290970.

13-PÉRIODE DE QUESTIONS

-Info municipal / règlement 05-2007;

-Nivelage du chemin des Bernaches;

-Algues-bleu / Lac Vézeau;

-Coupe forestière/ Lac Vézeau;

-Constats infractions rives;

-Internet haute-vitesse hors périmètre urbain;

-Remerciements pour les travaux sur les chemins des Érables et des Chênes et remerciements à M. Marcel Bélanger, directeur des travaux publics.

14-LEVÉE DE LA SÉANCE

195-07

14

LEVÉE DE LA SÉANCE.

À 20h25, il est proposé M. Stéphane Moreau, conseiller, appuyé par Mme Madeleine Thivierge, conseillère et résolu à l'unanimité de lever la séance.

Carine Lachapelle
Directrice générale

Gilles Bélanger
Maire